COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CEVENNE DES HAUTS GARDONS
SEANCE DU 9 MARS 2012

Les délégués de la communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons se sont réunis vendredi 9 mars 2012 à 18 h 00 à la salle la Passerelle à Sainte Croix Vallée Française sous la présidence de Monsieur Hubert **PFISTER,** Président.

Etaient présents : Josette **GAILLAC**, Jean-Max **ANDRE**, Marianne **PASCAL**, Jeanine **MONOD-JULIEN**, Pierre **FESQUET**, Etienne **DIVOUX**, François **FAURE**, Annie **GOISET-PASCAL**, Véronique **GUELAUD**, Evelyne **SAINT MARTIN**, Michèle **MANOA**, Gérard **CROUZAT**, Jean-Pierre **HOURS**, Michel **SALLES**, Michel **LOUISNARD**.

Absents : Jérôme **GALTIER**, Monique **PASTRE**, Françoise **SAINT-PIERRE** (excusée), Bernard **GUIN**, Michel **COLRAT** (excusé), Sandrine **MARMEYS**, Jean **HANNART**, Marguerite **JULLIAN** (excusée), Pierre **PLAGNES**.

Madame Jeanine MONOD-JULIEN a été nommée secrétaire de séance.

Validation des comptes rendu des séances du :
- 20 janvier 2012 : il manque la délibération pour le contrat du gardien de déchetterie. Validé à 14 voix pour et 2 abstentions.
- 25 novembre 2011 : validé à 15 voix pour et 1 abstention.
- 9 décembre 2011 : validé à 15 voix pour et 1 abstention.

Ajouts à l'ordre du jour :
- Prêt PLS pour le logement de la Maison Chaptal en point 5
- Projet d'agrandissement de l'Alambic en point 7
- Cotisation au Pays Gorges Causses Cévennes en point 8

Affaires générales :

1. CNAS : ***Délibération 2012-09.03/1 :*** **Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, nomme Fanny BERDER comme correspondante du Comité National d'Action Sociale, et confirme la désignation d'Evelyne Saint Martin comme délégué représentant les élus et Jacques Valmalle comme délégué représentant le personnel.**

2. Contrat Enfance Jeunesse : Convention :

L'article 4-2 sur les obligations - comptabilité : il est important que chaque structure ait son propre budget, et donc son propre CA, aussi les élus souhaitent faire un ajout en ces termes : « au mois de février, un compte de résultat présentant les comptes de l'année précédente, **ventilé par actions sera présenté** »
Monsieur Crouzat, maire de St Etienne V.F., informe le Conseil Communautaire de son soutien à la passerelle école – crèche, c'est-à-dire au fait que les jeunes enfants en toute petite section et petite section classe maternelle soient accompagnés à la crèche l'après-midi pour une meilleure prise en charge, et qu'un agent communal soit responsable de ce transfert. ***Délibération 2012-09.03/2 :*** **le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve cette convention d'objectifs du CEJ et autorise Monsieur le Président à la signer.**
Délibération 2012-09.03/3 : **le Conseil Communautaire, à l'unanimité, vote le budget par anticipation attribué à l'association Trait d'Union, pour une participation de 31 889 €.**

3. Atelier de Transformation Végétale :

- *Marchés de travaux : avenant n°1* : ***Délibération 2012-03/4 :*** **le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 au marché de travaux pour la construction de l'atelier collectif de transformation végétale à Sainte Croix V.F.**
- *DETR 2012 : positionnement de la Communauté de Communes* : Actuellement le matériel de l'atelier est financé à 30% par la DDR 2010 soit 25 000 € de financement pour un montant de 84 000 € HT. Ce montant a été revu à la baisse (66 000 € dont 19 800 € de DDR), nous ne bénéficierons donc pas de la totalité de l'enveloppe. La DDT nous oriente vers une demande d'annulation de la subvention 2010 et le dépôt d'une nouvelle demande 2012, à hauteur de 40 %, sans aucune assurance d'un second financement. Il faut donc faire attention à ne pas perdre la DDR qui serait alors de l'argent perdu

pour la Lozère. ***Le Conseil Communautaire décide donc de ne pas demander la DETR 2012 et de garder la DDR 2010.***

4. Epicerie Boulangerie au Pompidou :

- *Point sur le dossier* : Monsieur le Président informe le Conseil de sa visite sur les lieux avec Amandine Llorca, secrétaire générale de la Cté de Communes, lors de la dernière réunion de chantier. Une économie de 9 000 € a été faire sur la menuiserie, cependant les huisseries sont à changer, et ce n'était pas prévu. Malgré cet ajout, le montant global reste inchangé. Mais le lot est dépassé de plus de 15 %. **Le Conseil donne son accord pour procéder au changement des huisseries.** Les travaux sont finis à part l'isolation des combles.
- *Lettre de Madame Françoise Saint Pierre* : Dans sa lettre, Madame Saint Pierre demande à ce que le montant des travaux réalisés par la commune en régie (plomberie-sanitaires : la commune a fait appel à un plombier, peintures) soient déduit du fonds de concours de la commune. Le Conseil propose d'étudier cette question en présence de délégués de la Commune.
- *Problème de fonctionnement du four à pain* : Monsieur le Président informe le Conseil que le four à pain ne fonctionne toujours pas malgré le passage de l'entreprise chargée de sa remise en marche. L'entreprise a évoqué un disfonctionnement au niveau de l'arrivée de gaz. L'agent de développement ayant suivi le dossier informe le conseil qu'elle a mis en relation l'entreprise et le plombier afin de régler le problème. Ils n'ont toujours pas trouvé de solution. L'entreprise souhaite par ailleurs être payée pour sa prestation. Monsieur le Président précise qu'il a envoyé en recommandé une lettre expliquant qu'étant donné que le four ne fonctionne pas, la Cté de Communes ne réglera pas la facture. L'entreprise n'a à ce jour pas répondu. Ce problème en implique un autre : faut-il faire payer le loyer du commerce au boulanger alors que le four ne fonctionne pas ?
  Le conseil communautaire décide d'envoyer une nouvelle lettre recommandée à l'entreprise, en expliquant que les pénalités inscrites dans le marché seront appliquées. Le loyer du commerce est reporté d'un mois (pas de loyer en mars).
- *Avenants au marché* : Il conviendrait de prendre des avenants aux marchés pour les différents lots afin de régulariser la situation. Cependant la date de réception des travaux est arrêtée au 9 février 2012. Ce qui est incohérent. **Le Conseil Communautaire refuse d'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants à cause de la date de réception des travaux.** Monsieur le Président souligne qu'aucun délégué de la Commune du Pompidou n'étant présent, il serait préférable d'attendre le prochain conseil. Les élus sont d'accord. Monsieur le Président propose également d'écrire à Madame Saint Pierre afin de régler les disfonctionnements sur ce dossier.

5. Maison Chaptal :

- *Prêt PLS pour le logement* : ***Délibération 2012-03/5 :*** **le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le recours à l'emprunt pour la réhabilitation du logement de la Maison Chaptal pour un montant de 93 023 € au taux de 3,32% annuel sur 26 ans dont 25 ans d'amortissement, avec des frais de dossier s'élevant à 827,90 € dont 27,90 € à verser à la Caisse des Dépôts et Consignations et autorise Monsieur le Président à signer le contrat de prêt.**
- *Marchés de travaux : avenant au lot 7 « électricité » pour le commerce* : ***Délibération 2012-03/6 :*** **le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer l'avenant au lot 7 « électricité » du marché de travaux du commerce de la Maison Chaptal.**
- *Mise en location du logement :* commission de sélection des candidats à la location. 2 représentants de la commune et 2 représentants de la Communauté de Communes. Mesdames Jeanine MONOD-JULIEN et Marianne PASCAL.

6. Maison écologique des Arts et des Sports : ***Délibération 2012-03/7: le Conseil Communautaire, à l'unanimité, demande un avenant à la convention de financement FNADT pour prolonger le délai de commencement des travaux de 9 mois, soit jusqu'au 31 décembre.***
   Répartition des fonds de concours des communes : Communes concernées : Ste Croix V.F., Gabriac, Moissac, Molezon. Madame Michèle Manoa informe les élus que son conseil municipal a voté une participation de minimum 25 000 €. Madame Annie Goiset-Pascal a fait une proposition de répartition aux communes et attend une réponse.
7. Alambic et projet d'extension porté par le GIE Plantes Infuses : Le GIE Plantes Infuses et l'Association Orobanche proposent une mise en copropriété horizontale du terrain de l'Alambic affectant des millièmes en jouissance exclusive au GIE et à la Communauté de Communes.

Délibération 2012-03/8 : **Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, soutient ce projet et donne son accord de principe à condition que les frais d'actes soient pris en charges par le GIE Plantes Infuses.**

8. AG du Pays Gorges Causses Cévennes le 13.03.2012 et AG du CBE des Cévennes: ***Délibération 2012-03/9 :*** **le Conseil Communautaire, à l'unanimité, est d'accord pour l'augmentation de la participation à 3,50€ par habitant et inscrira au budget 2012 un total de 6 200 €.**
   AG du CBE le 15 mars prochain à la Salle Prunet.
9. PLUI : La sous-préfecture est en train de préparer l'arrêté pour entériner le transfert de la compétence « élaboration d'un PLU intercommunal ». En réponse à un appel à projet national, la Communauté de Communes a déjà obtenue une subvention de 50 000 € de l'Etat afin d'accélérer l'élaboration du PLUI. Les élus sont invités à participer à la création d'un groupe de communautés portant un PLUI à l'échelle national à Paris le 16 mars. Monsieur Michel Louisnard, présent à Paris ce jour-là, participera à cette rencontre. Cette année, 71 projets ont été sélectionnés. Nous sommes les seuls en Languedoc Roussillon à se voir attribuer une subvention. Ce projet ambitieux et pilote suscite de l'intérêt de la part de nos partenaires techniques (PNC, DDT) et financiers (Etat pour le moment). Il faudrait veiller à « être à la hauteur de nos ambitions » : avoir les moyens humains en 2012 et ensuite pour animer en interne, la rédaction du cahier des charges de consultation puis le suivi du travail du bureau d'étude. En 2012, un PLU intercommunal est encore un projet pilote, en 2014, ce sera la norme.

Village de Vacances :

10. Emploi du responsable du village de vacances : ***Délibération 2012-03/10 :*** **le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de créer un emploi de responsable du village de vacances pour une durée de 28 heures hebdomadaires, occupé par un agent contractuel pour une durée de 1 an, au regard de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.**

11. Questions Diverses :
    - *A la demande de Madame Michèle Manoa, le remplacement d'un des agents de développement est évoqué* : étant donné les incertitudes concernant le coût du congé maternité et compte tenu que le budget 2012 est tendu, attente du vote du budget (28 mars). Ce sujet sera abordé lors de la prochaine commission finances.
    - *Station Carburant* : pour amortir et équilibrer les frais de la station services, la communauté de communes applique une marge de 10% sur le prix du carburant. Cependant, étant donné l'augmentation du prix des carburants, il résulte une augmentation bien trop importante du prix à la pompe. La station carburant est un service public et n'a pas vocation à gagner de l'argent. Aussi il est proposé que la marge soit de 10cts par litre tous carburants confondus, ce qui permettra une diminution du prix à la pompe. Cette marge sera révisable régulièrement.
    - *Restaurant le Martinet* : devis pour la toiture du restaurant et pour la porte. **Le Conseil communautaire donne son accord pour le commencement des travaux.**
    - *Lettre de Monsieur Thierry LUCAS* : cette personne souhaite que la Communauté de Communes réhabilite la DFCI au niveau de la Carrière sur la commune de Moissac V.F. afin que les pompiers puissent passer facilement. Monsieur Pierre Fesquet informe le Conseil qu'il est allé sur les lieux accompagné d'un agent technique. Il affirme que cette portion de voie n'est pas de la DFCI, mais une partie privée. Aussi Monsieur Thierry Lucas devra se référer au propriétaire de cette parcelle.
    - *Crèche de St Etienne* : Monsieur Gérard Crouzat informe le conseil que la municipalité organise la présentation de la crèche le 6 avril en présence des parents et des enfants sous forme de jeu de piste.
    - *Inauguration de l'épicerie boulangerie au Pompidou* : Monsieur le Président propose que lors de cette journée du 23 juin soit organisé un circuit de découverte des réalisations de la Communauté de Communes. Cette question est à travailler.

N'ayant plus de questions à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30.